

Déclaration de l'ANEB : le Secrétaire Général du Ministère donne des explications

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Pr Mahamadou SAWADOGO a animé ce vendredi 10 décembre 2021 dans la salle de réunion de l'immeuble de l'éducation, une conférence de presse relative aux conditions de vie et d'études dans les universités publiques du Burkina Faso. En compagnie des Directeurs Généraux, du Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) le Dr Sébastien YOUGBARE, du Fond National pour l'Education et la Recherche (FONER) Dre Marie-Thérèse Arcens SOME, du Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPEB), Dre Lydia ROUMBA, le Pr Mahamadou SAWADOGO a aussi apporté des éclaircissements sur la déclaration de l'Association Nationale de Étudiants Burkinabè (ANEB).

DÉCLARATION LIMINAIRE :

Mesdames et messieurs les journalistes,

Je voudrais avant tout propos, vous souhaiter la bienvenue à cette conférence de presse dans nos locaux. Elle vient à point nommé pour donner des détails sur les conditions de vie et d'études au sein de nos Institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Je vous remercie pour votre accompagnement constant pour la visibilité des actions du MESRSI.

La présente conférence de presse vise à donner la lecture du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sur les déclarations faites par l'ANEB pour justifier la tenue de leur grève de 48 heures, les 8 et 9 décembre 2021.

En effet, la présidence de l'université Joseph KI ZERBO a reçu un préavis de grève déposé par l'ANEB section de Ouagadougou. Le contenu de cette correspondance mentionne qu'une grève de 48 heures sera décrétée le mercredi 8 et le jeudi 09 décembre 2021 pour protester contre la dégradation des conditions de vie et d'étude.

Mesdames et Messieurs,

Pour garantir un climat social apaisé et un bon fonctionnement de nos IESR, le ministère a toujours entrepris une démarche participative incluant la communauté universitaire et les partenaires sociaux. Nous sommes d'avis que sur le plan académique, le retard demeure significatif dans certaines filières.

Nous partageons cette légitime préoccupation d'autant plus que de nombreuses actions sont menées en partenariat avec les différentes autorités universitaires pour résoudre ce problème. Parmi les mesures prises il y a le système de décrochage. En terme simple nous avons estimé que les nouveaux bacheliers ne doivent pas se joindre aux anciens qui accusent un retard.

Le décrochage consiste à leur faire commencer les cours sans se joindre aux anciens qui ont déjà des retards. Cette pratique a été expérimentée dans plusieurs universités publiques avec succès.

L'application du régime d'étude Licence-Master-Doctorat (LMD) n'est pas du gout de l'ANEBC.

En réalité, l'application du système Licence-Master-Doctorat (LMD) a apporté une grande amélioration dans l'enseignement supérieur. L'Université Joseph KI ZERBO qui est dans ce système est classée comme meilleure université d'Afrique francophone depuis deux ans et continue à accueillir de nombreux étudiants venant de plusieurs nationalités.

Les allégations avancées par l'ANEBC ne sauront tenir car le système LMD est appliqué dans la sous-région et le Burkina ne peut pas s'isoler de ce mouvement d'ensemble dans le domaine de l'enseignement supérieur. Les résultats publiés par l'ANEBC pour montrer que le système est inadéquat n'est pas tenable. Si vous prenez une promotion ou il y a 1000 étudiants, vous ne verrez pas plus de 250 qui participent aux évaluations. Certains sont inscrits de nom mais mènent des activités ailleurs. En réalité, ils s'inscrivent et participent à 1 ou 3 évaluations sur 12 à 15 évaluations, juste pour avoir 5/20 de moyenne pour postuler au FONER, et des exemples sont légion.

Nous savons aussi que certains enseignants sont responsables du dysfonctionnement dans les universités parce qu'ils n'assument pas bien leur responsabilité académique comme les évaluations, le suivi des étudiants etc. Nous avons pris une batterie de mesures pour résoudre ces problèmes. Il s'agit entre autres de la mise en œuvre d'un dispositif pour réguler leurs interventions dans le privé, l'occupation des postes administratifs dans le privé est aussi règlementé.

Mesdames et Messieurs,

Sur le plan social, l'ANEBC ne semble pas cautionner les innovations qui sont envisagées pour améliorer la prestation de nos structures s'occupant des questions sociales

Parlant du CIOSPB, l'ANEBC parle d'une relecture des textes remettant en cause des acquis sociaux.

Nous voulons introduire des modifications dans le décret portant définition des divers régimes d'aides ; de bourses d'études, de bourses de stages et fixation de leurs modalités de

contingemment. Il s'agira de donner plus de chance aux étudiants que la relecture introduit la notion de bourses par cycle en fonction du système LMD.

La bourse sera attribuée de la première année jusqu'en année de licence, après ceux qui remplissent les conditions pourront postuler pour une nouvelle bourse. Cette nouvelle mesure entrera en application à partir de 2022-2023. Dans ce nouveau décret il est prévu qu'un tiers du contingent sera affecté aux étudiants en situation difficile, des étudiants vulnérables ayant un handicap.

Ce nouveau régime de bourse accorde une équité à l'ensemble des étudiants en occultant pas le caractère social de cet accompagnement de l'Etat.

L'ANEB pointe du doigt le FONER qui a introduit la relecture des arrêtés N°062 et 063 du 05 avril 2016 portant conditions et modalités d'octroi de l'aide et du prêt aux étudiants des universités publiques et privées conventionnées. Il n'est un secret pour personne que le nombre des étudiants ne fait que croître d'année en année. On estime le nombre à 60000 nouveaux étudiants chaque année. Le FONER doit avoir chaque année un budget additionnel de plus de 11 milliards de nos francs uniquement pour les aides.

La tension de trésorerie est une réalité pour le FONER et l'Etat malgré ses efforts n'arrive plus à gérer la situation. Il faut trouver des mesures pour ne pas plomber le FONER et hypothéquer l'avenir de la jeune génération. L'Etat a entrepris de relire d'une manière inclusive, avec la présence des représentants des étudiants, les textes portant octroi des aides et des prêts au FONER.

Pour maintenir le volet social du FONER il a été introduit un changement pour le privé. Ainsi ceux qui arrivent à s'inscrire dans les privés ne seront plus concernés par l'aide, car nous estimons qu'ils sont dans des conditions qui leur permettent de poursuivre leur cursus.

L'âge d'obtention de l'aide par les nouveaux bacheliers est fixé à 23 ans au lieu de 26 ans. Cette mesure permet de connaître la situation des étudiants inscrits et poursuivant réellement des études dans nos universités. Les statistiques indiquent que l'âge retenu est raisonnable. Egalement la moyenne pour bénéficier de l'aide passe de 8 au lieu de 5 de moyenne comme auparavant. Nous cultivons la promotion de l'excellence et nous n'allons plus accepter qu'un étudiant vienne s'inscrire et ne participe pas à toutes les évaluations et se débrouille pour avoir 5 de moyenne pour bénéficier de l'aide. Certains étudiants sont inscrits uniquement pour bénéficier de l'aide et partent vaquer à leurs occupations ailleurs.

Un autre point d'achoppement est la question du remboursement du prêt FONER qui passe de 3% à 7%. Le FONER bénéficie auprès du trésor public un prêt avec 4% pour mettre à la disposition

des étudiants qui demandent des prêts. L'étudiant rembourse son prêt dix ans après avec un taux d'intérêt de 3%. Le FONER supporte le reliquat de 1% et cela constitue un endettement auprès du trésor public. La dette du FONER s'élève à plus de 20 milliards. Faut-il continuer dans cette dynamique pour plomber le système surtout que le taux de remboursement est faible. Le FONER n'arrive pas à retrouver tous ceux qui ont pris des prêts et cela constitue une difficulté majeure.

L'Etat fait un grand accompagnement pour les étudiants mais ne pourra pas tout supporter dans les conditions actuelles. Le besoin de financement de la 4ème session du FONER qui était prévue en novembre 2021 est de 5 133 700 000 F CFA. Les solutions sont en train d'être trouvées avec l'accompagnement du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) afin de lancer cette 4ème session.

Mesdames et Messieurs,

Parlant de la digitalisation de la Restauration Universitaire, l'une des caractéristiques de cette digitalisation est l'attribution d'INE (identifiant national unique) à chaque étudiant. C'est cet INE qui permet d'accéder à la restauration. C'est dire donc que la digitalisation permet d'exclure les non-étudiants de la restauration pour n'offrir les plats qu'aux seuls étudiants ! Il permet également de maîtriser le nombre de plats servis, donc de disposer de statistiques fiables et de faire de meilleures planifications.

Bien entendu, le système est perfectible et les difficultés de natures diverses que nous rencontrons nous permettent de localiser ses failles et de l'améliorer continuellement. La digitalisation n'exclut aucun étudiant ou catégorie d'étudiants.

Toutefois, les promotions 2017 et antérieures ont éprouvé des difficultés à accéder à la plateforme. Le dysfonctionnement à l'origine a été réglé. Plusieurs étudiants de ces promotions ont d'ailleurs pu s'inscrire et ont, depuis, accès à la restauration. Le CENOU s'est proposé d'accompagner ceux qui connaissent toujours cette difficulté en leur permettant de s'inscrire directement dans ses services (notamment à la DHRU à l'UJKZ). Les listes sont ensuite transmises pour traitement après quoi, l'étudiant a accès au R.U. Nous profitons inviter encore ceux qui sont dans cette difficulté à approcher nos services à la DHRU sise à l'Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ) ou dans les Directions de centres régionaux de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou.

Parlant des Résidences Universitaires notons que les prix des lits à Ouagadougou vont de 1500 à 3 000 F en fonction du standing de la cité et du nombre de lits dans la chambre. Le prix est de 8000 F pour les chambres individuelles et optionnelles. En rappel, les chambres individuelles sont à lit

unique avec douche et WC internes ! Le prix de 3000 F par lit pour les chambres à 4 ne concerne que la cité UTS. Ce prix a été fixé par le Conseil d'Administration du CENOU et avec la présence d'un représentant des étudiants comme membre du CA.

La fermeture des cités Larlé, John Kennedy et Chinoise s'est accompagnée de l'ouverture, ou devrait-on dire, du transfert de la cité de l'Institut Des Sciences (IDS) au CENOU. Les résidents des cités fermées ont été réadmis dans cette nouvelle cité aux capacités d'accueil plus grandes. En effet les trois cités réunies comptaient 480 lits dont 112 à Larlé, 68 à John Kennedy et 300 à la Chinoise. La cité de l'IDS compte 610 lits. Autrement dit, la capacité d'hébergement du CENOU s'est améliorée de 110 places cette année malgré le transfert des 3 cités.

Par ailleurs 3 raisons principales ont motivé la décision de fermeture de ces cités :

- l'inadaptation de ces cités à l'hébergement étudiant (fosses septiques inadaptées qui se remplissaient permanemment et mettant les étudiants dans une certaines insalubrités, promiscuité avec certains riverains etc.)
- l'éloignement de ces cités d'avec les sites de prise de cours pour la grande majorité des étudiants (UJKZ, SIAO). Le nouveau site IDS les en rapproche plus.
- l'éloignement de ces cités d'avec les sites de restauration (plusieurs étudiants des cités Larlé et John Kennedy se plaignaient toujours de cette situation). Le nouveau site héberge un restaurant qui peut servir les étudiants des 3 cités qui y ont été transférés.

Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne les difficultés que les étudiants rencontrent avec la SOTRACO, nous avons institué un cadre d'échange permettant de résoudre graduellement ces difficultés.

Enfin pour mieux s'adapter aux exigences du moment sur les questions sécuritaires, nous avons en projet la relecture du décret portant franchises universitaires et libertés académiques et celui portant régime disciplinaire applicable aux étudiants dans les universités publiques du Burkina Faso. Nous pensons que ce nouveau dispositif nous permettra d'avoir un bon regard sur les questions sécuritaires dans nos universités. De plus, nous sommes en échange permanent avec les structures en charge de la question sécuritaire afin de garantir au mieux la sécurité de nos Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR).

DCPM/MESRSI